

Au feu les pompiers, y'a la récupération qui brûle!

Saint-Hyacinthe, le 2 avril 2026



Il ne s'agit pas d'un poisson d'avril! Une matière, qui n'a pas pu être identifiée, a causé un incendie dans un camion de collecte de matières récupérables. S'agissait-il d'un contenant aérosol, d'un objet contenant des piles ou de tout autre résidu domestique dangereux (RDD)? Nous ne le saurons jamais.

Heureusement que le conducteur a eu le bon réflexe et tout juste le temps de décharger le camion sur une rue secondaire plutôt que de bloquer le boulevard Laframboise!

Une erreur de tri qui a monopolisé beaucoup de ressources puisque l'incident a nécessité :

- Le blocage d'une partie de la rue Cherrier pendant 2 heures,
- 3 camions de pompiers,
- 23 intervenants impliqués pour gérer l'incident et nettoyer la rue.

Une chose est certaine : pour la sécurité de tous et la protection de l'environnement, **les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent jamais être déposés dans les bacs**. Ils doivent être déposés à un point de dépôts ou à une collecte de RDD.

Soyons nombreux à diffuser l'information et à sensibiliser nos voisins et notre entourage à une gestion sécuritaire de nos matières résiduelles afin d'éviter ce type de situation.

Consultez votre calendrier des collectes pour connaître les dates des prochaines collectes de RDD. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous appeler au 450 774-2350.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec